

UNIS pour dire STOP à la précarité et aboutir à la création d'un vrai métier !

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

Votre vote compte autant que celui du recteur

AESH, contractuels de droit public et **AVS**, contrats aidés CUI/PEC, doivent se voir:

- attribuer une adresse mail professionnelle du format: prénom.nom@ac-académie.fr
- attribuer et notifier de manière sécurisée un [NUMEN](#) (numéro d'identification éducation nationale).

Les demander auprès du directeur d'école ou chef d'établissement dès à présent si vous ne les avez pas.

Procédure de vote :

- 1) **Dès le 11 octobre 2018**, une fois activée votre adresse professionnelle grâce à votre NUMEN, vous pouvez vous rendre dans l'espace électeur via l'adresse <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018> afin de créer votre mot de passe.
- 2) La notice et **l'identifiant de vote** vous seront remis entre **le 5 novembre et le 13 novembre** par le directeur d'école ou chef d'établissement contre émargement.
- 3) Le vote se fera uniquement par internet entre **le 29 novembre 2018, 10h (heure de Paris) et le 6 décembre 2018, 17h (heure de Paris)**, vous devrez vous connecter au serveur avec **votre identifiant** reçu et **votre mot de passe** créé.

AESH 3 votes

Pour le Comité Technique Ministériel (CTM) :



Pour le Comité Technique Académique (CTA) :



Pour la Commission Consultative Paritaire (CCP) :



AVS (CUI/PEC) 2 votes

Pour le Comité Technique Ministériel (CTM) :



Pour le Comité Technique Académique (CTA) :



VOTEZ ET FAITES VOTER SNALC ! TOUS ENSEMBLE !